

Séance extraordinaire du 15 décembre 2020

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le mardi 15 décembre 2020 à 20 heures à la salle de travail du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :
Monsieur Robert Sylvestre, maire
Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice, confirme que l'avis de convocation pour la séance extraordinaire du 15 décembre 2020 a été transmis, en bonne et due forme le 10 décembre 2020 à tous les membres du conseil.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2020-12-238

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

- QUE** l'ordre du jour présenté comme suit :
1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption – Prévisions budgétaires 2021;
 4. Adoption – Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023;
 5. Adoption – Règlement n°666-20 décrétant les taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2021 ainsi que le taux d'intérêt et les versements
 6. Période de questions
 7. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3 Adoption – Prévisions budgétaires 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Barthélemy aura à pourvoir, au cours de l'année 2021, à des dépenses d'opération et d'immobilisations se chiffrant à trois millions huit cent quatre-vingt-trois mille trois cent quarante-neuf (3 883 349\$);

ATTENDU QUE les revenus de taxes et compensations imposés par l'adoption du règlement 666-20 généreront des revenus totalisant trois millions soixante-six mille six cent soixante-quatorze (3 066 674 \$);

ATTENDU QUE les revenus non fonciers sont estimés pour l'année 2021 à huit cent seize mille six cent soixante-quinze (816 675 \$);

ATTENDU QUE pour équilibrer le budget, le conseil a affecté une somme de cent soixante-quinze mille (175 000 \$) provenant du surplus non affecté et 33 466 \$ du surplus affecté;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-239

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE ce conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'année 2021, telles que déposées;

QUE s'il advient que l'une ou l'autre des appropriations spécifiques aux prévisions budgétaires soit plus élevée que les dépenses réellement encourues en rapport avec cette appropriation, l'excédent pourra être utilisé pour payer toute dépense budgétée et dont l'estimation s'avérait insuffisante;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy autorise la secrétaire-trésorière à préparer le rôle de perception nécessaire selon les dispositions de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy décrète que le présent budget 2021 soit publié dans le journal *Le coup d'œil municipal* et sur le site internet de Saint-Barthélemy.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4 Adoption – Programme triennal d'immobilisation 2021-2022-2023

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du *Programme triennal d'immobilisation* avant la tenue de la séance;

ATTENDU QUE le *Programme triennal d'immobilisation* pour les années 2021-2022-2023 est une projection des volontés du conseil pour les dépenses en immobilisations;

EN CONSÉQUENCE,

2020-12-240

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023 tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

5 Adoption – Règlement n°666-20 décrétant les taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2021 ainsi que le taux d'intérêt et les versements

ATTENDU QU' un avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement 666-20 a fait l'objet d'un dépôt lors de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et qu'une copie a été remise pour lecture aux membres du conseil municipal;

2020-12-241

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil adopte le règlement 666-20 décrétant les taux de taxation et les tarifications des services municipaux pour l'année 2021 ainsi que le taux d'intérêt et les versements, et ce, conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote

Adopté à l'unanimité

6 Période de questions

7 Levée de l'assemblée

2020-12-242

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Guylaine Majeau Brûlé et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 8 h 04.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.